



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF

Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 29 avril 2020

Avant-projet d'ordonnance modifiant temporairement certains délais relevant de la
législation sur les communes

Consultation accélérée

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 31 mars 2020, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler la tenue des scrutins communaux fixés au 17 mai 2020, en s'engageant toutefois de proposer des solutions permettant de sauvegarder le déroulement d'un processus démocratique par rapport aux projets communaux concernés sans que la réalisation de ceux-ci pour la prochaine législature ne soit mise en péril. Le présent projet donne suite à cet engagement.

Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet d'ordonnance ainsi que le rapport explicatif, en français et en allemand. Tous les documents de la consultation peuvent également être téléchargés sur le site internet de la Chancellerie : www.fr.ch/consultations.

Dès lors, nous vous invitons à faire part de vos réponses et de vos éventuelles remarques au plus tard d'ici au **20 mai 2020** par courriel – et si possible au format word – à l'adresse du Service des communes (SCom) : scom@fr.ch (Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg, tél. 026 305 22 42).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Didier Castella
Conseiller d'Etat-Directeur

Annexes

—
Avant-projet d'ordonnance
Rapport explicatif
Liste des destinataires